

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET
D'ORGANISATION DES TRANSPORTS
ROUTIERS (AROTR)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Arrêté au 31/12/2021*

SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE	9
▪ Actifs	
▪ Passifs	
▪ Produits	
▪ Charges	
F- NOTES EXPLICATIVE.....	12

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017. Nous vous présentons le présent rapport qui porte sur :

- Le contrôle des états financiers annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- Les vérifications des obligations légales et réglementaires.

Nous avons procédé au contrôles des comptes en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AROTR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 avec un total de bilan de **MRU 142 712 952** une situation nette négative de **MRU 163 827 715** dont un déficit actuel de **MRU 51 399 361** et des déficits cumulés antérieurs concernant la gestion de la gouvernance précédente, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les états financiers.

À notre avis, sous réserve du point soulevé dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé conformément aux règles et méthodes comptables Mauritanien.

- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Absence de fichier des immobilisations et inventaire physique

Dans nos précédents rapports, nous avons soulevé l'absence d'un support extracomptable (fichier des immobilisations) qui détaille l'exhaustivité de l'enregistrement des montants d'acquisition et retraits de la période et corrélativement d'une correcte détermination des amortissements. Cependant, les immobilisations réalisées en 2021 ont fait l'objet d'inventaire et sont inscrites dans un fichier. Il est à signaler que ce fichier ne prend pas en compte les immobilisations des exercices antérieures.

Par conséquent, l'absence d'un tel document ne nous permet pas de valider de manière globale l'existence des immobilisations présentées au bilan pour un solde s'élevant à **87 444 783 MRU** et l'évaluation correcte des amortissements cumulés dont le montant s'élève à **25 109 358 MRU** au 31 Décembre 2021.

- Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous avons constaté que les recettes globales de l'exercice 2021 ont sensiblement augmenté pour un montant de **93 907 626 MRU** par rapport à 2020, en passant de **119 089 149 MRU** à **212 996 775 MRU**.

Malgré cette augmentation AROTR n'arrive pas à couvrir ces charges, ce qui explique entre autre le déficit constaté au niveau du résultat. En effet, ce déficit est également dû à la régularisation de la CNSS de 2021 pour un montant de **5 225 468 MRU** suite à la mise en application en 2021 de la convention signée en 2020 et ceux conformément à nos différentes recommandations.

- Responsabilité de l'Autorité

L'Autorité est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives ; que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de la méthode comptable, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes applicables en Mauritanie ; et notre responsabilité consiste à donner un avis sur la base de ces normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble

des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessus.

II- VÉRIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

2-1 Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2-2 Informations spécifiques :

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

- AROTR n'a pas procédé aux déclarations fiscales de l'Impôts sur le traitement et salaire (ITS) et l'impôts sur les revenus fonciers (IRF) sur le loyer au titre de l'exercice 2021, conformément aux dispositions de la législation en vigueur.

Nouakchott, le 19 Septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes



Doudou Fall
Expert-Comptable



B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice Clos le 31 Décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes en application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 439 de cette loi.

Il s'agit de conventions directes ou indirectes entre la l'autorité et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints à l'exclusion des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Nouakchott, le 19 Septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes



Doudou Fall
Expert-Comptable



C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une agence de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargée d'organiser, de promouvoir et de développer les transports routiers urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles. Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité ;
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom du Directeur Général des transports routiers. Ce montant est plafonné à 4 000 000 UM par an ;
- 30% au Fonds routier.

1. *Base de mesure et principe comptables*

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. *Immobilisations et amortissements*

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. *Subventions d'équipements :*

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2021

ACTIF	Note	BRUT	Amort et Provisions	NET AU 31/12/2021	NET AU 31/12/2020
IMMOBILISATION INCORORELLES					
. Frais immobilisées					
S/Total 2		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
. Aménagements. et Construction		52 254 001	11 576 772	40 677 229	42 631 750
. Matériel de transport		2 099 000	1 373 800	725 200	21 150
. Matériel de bureau et informatique		11 205 977	6 012 233	5 193 744	5 464 042
. Mobilier de bureau et logement		21 885 805	6 146 553	15 739 252	13 283 273
. Autres immobilisations					
S/Total 2	1	87 444 783	25 109 358	62 335 425	61 400 214
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
. Dépôts et cautionnements					
S/Total 3					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		87 444 783	25 109 358	62 335 425	61 400 214
VALEURS D'EXPLOITATION					
. Stock matériel et pièces détachées					
S/Total 4		-	-	-	-
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES					
. Fournisseurs débiteurs		-	-	-	-
. Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
. Etat et autres collectivités publiques		23 596 373	-	23 596 373	20 231 672
. Personnel et comptes rattachés		5 150 255	-	5 150 255	2 367 303
. Débiteurs divers Trésor public		37 654	-	37 654	37 654
. Banques		51 535 245	-	51 535 245	8 888 535
. Caisses		0	-	0	224
S/Total 5	2	80 319 527	-	80 319 527	31 525 388
TOTAL ACTIF CIRCULANT		167 764 310	25 109 358	142 654 952	92 925 603
. Charges constatées d'avance		58 000,00	-	58 000,00	-
. Différence de conversion		-	-	-	-
. Comptes d'abonnement des charges		-	-	-	-
. Comptes d'attente à régulariser		-	-	-	-
S/Total 6		58 000,00	-	58 000,00	-
TOTAUX		167 822 310	25 109 358	142 712 952	92 925 603

PASSIF	Note	NET AU 31/12/2021	NET AU 31/12/2020
FONDS DE FINANCEMENT			
. Subventions d'équipement		85 667 353	78 285 514
. Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat		-25 399 614	-18 952 986
. Correction sur subventions		-	135 703
. Report à Nouveau solde débiteur		-182 238 171	-96 146 892
. Report à Nouveau solde créditeur		9 542 078	9 542 078
RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTION			
. Résultat de l'exercice (Déficit)		-51 399 361	-86 091 279
TOTAL SITUATION NETTE	3	-163 827 715	-113 227 861
DETTES A COURT TERME			
. Fournisseurs et comptes rattachés		193 882	581 186
. Clients créditeurs		-	0
. Personnel et comptes rattachés		-	0
. Etat et autres collectivités publiques		299 412 015	203 504 292
. Sécurité sociale		6 934 770	1 562 834
. Banques et institutions financières		0	505 152
S/Total 2	4	306 540 667	206 153 464
. Produits constatés d'avance		-	-
. Différences de conversion		-	-
. Comptes d'abonnement des produits		-	-
. Comptes d'attente et à régulariser		-	-
S/Total 3	4	0	-
TOTAUX		142 712 952	92 925 603

PRODUITS	Note	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2021	TOTAL 31/12/2020
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION					
. Subvention d'exploitation et d'équilibre	5	99 116 548		99 116 548	49 219 674
S/ Total		99 116 548		99 116 548	49 219 674
PRODUITS ET PROFITS DIVERS					
. Produits et profits divers		-	-	-	-
. Quote part des subventions virées au CR	5	6 446 628	-	6 446 628	5 509 123
. Reprises sur amortissement et provisions		-	-	-	-
. Résultat: Solde débiteur (Déficit)		51 399 361	-	51 399 361	86 091 279
S/Total		57 845 989	-	57 845 989	91 600 402
TOTAUX		156 962 537	-	156 962 537	140 820 076

CHARGES	Note	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2021	TOTAL 31/12/2020
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES					
. Matières et fournitures consommables		-	-	-	0
. Achats d'approvisionnement non stockés		4 022 739	-	4 022 739	7 190 313
. Variation de stock		-	-	-	0
. Charges ext. Liées à l'investissement		12 805 546	-	12 805 546	9 410 680
. Charges ext. Liées à l'activité		9 266 802	-	9 266 802	10 660 301
S/Total: Consommations intermedi.		26 095 086	-	26 095 086	27 261 294
. Charges et pertes diverses		14 480 983	-	14 480 983	7 773 634
. Frais de personnel		109 939 840	-	109 939 840	100 276 025
. Impôts et taxes		-	-	-	0
. Dotation aux amortissements et provisions		6 446 628	-	6 446 628	5 509 123
. Résultat: Solde créditeur (Excédent)		-	-	-	0
		130 867 451	-	130 867 451	113 558 781
TOTAUX	6	156 962 537	-	156 962 537	140 820 076

F- NOTES EXPLICATIVE

I – ACTIF

NOTE 1 : Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élèvent à 62 335 425 MRU au 31 Décembre 2021 contre 61 400 214 MRU au 31 Décembre 2020 ; soit une augmentation de 935 211 MRU et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Aménagements. et Construction	52 254 001	51 595 822	658 179
Matériel de transport	2 099 000	870 200	1 228 800
Matériel de bureau et informatique	11 205 977	10 355 677	850 300
Mobilier de bureau et logement	21 885 805	17 241 245	4 644 560
Valeur brute	87 444 783	80 062 944	7 381 839
Amortissements	25 109 358	18 662 730	6 446 628
Valeur Nette Comptable	62 335 425	61 400 214	935 211

NB : Les nouvelles acquisitions se détaillent comme suit :

Deux pèses essieux mobiles	1 638 000
Voiture Toyota corola	1 205 800
Acquisition des Matériels de bureau	1 145 125
Frais Déménagement siège de l'AROTR	912 000
Première tranche construction et ré habitation de la gare d'Akjoujt	586 179
Frais d'entretien et réparation du siège AROTR	508 085
Acquisition des matériels informatiques	433 900
acquisition des Ordinateurs fixes	410 000
Climatiseurs	280 200
Contrôle des travaux de construction d'une gare a NDB	72 000
Deux portable Iphone 12 pro max	79 500
Coffre-fort	39 000
Autres acquisitions	72 050
Total	7 381 839

NOTE 2 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 80 319 527 MRU contre 31 525 388 MRU au 31 Décembre 2020 soit une augmentation de 48 794 139 MRU présenté comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Etat et autres collectivités publiques	23 596 373	20 231 672	3 364 701
Débiteurs divers Trésor publique	37 654	37 654	0
Personnel et compte rattachés	5 150 255	2 367 303	2 782 952
Banques et institutions financières (A)	51 535 245	8 888 535	42 646 710
Caisses	-	224	-224
Sous-total	80 319 527	31 525 388	48 794 139

(A) : Banques et institutions financières	Soldes (MRU) AU 31/12/2021	Soldes (MRU) AU 31/12/2020
BMCI UNIVERSITE	1 434 412	5 200 548
BIM ISLAMIQUE	437 083	584 262
ETTIJARI BANK	2 240 925	85 363
MAURIPOST	7 661 077	642 895
BMI	17 886 423	1 285 671
AL AMANA ISLAMIQUE	2 368 508	48 791
BFI	12 782 249	134 121
NBM	48 791	0
BCI	298 492	692
S G M	0	20 753
EL AMANA	5 157 948	151 319
BPM	648 673	734 120
BIM MAURICE	151 319	
ORA BANK	419 346	
Total	51 535 245	8 888 535

2 – PASSIF**NOTE 3 : SITUATION NETTE**

La rubrique « Situation nette » enregistre au 31 Décembre 2021, un solde négatif 163 827 715 MRU contre 113 227 861 MRU au 31 Décembre 2020 ; soit une diminution de 50 599 853 MRU et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Subventions d'équipement	85 667 353	78 285 514	7 381 839
Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-	18 952 986	-6 446 628
Correction sur subvention	-	135 703	-135 703
Report à Nouveau solde débiteur	-	96 146 892	-86 091 279
Report à Nouveau solde créditeur	9 542 078	9 542 078	-
Résultat de l'exercice (Déficit)	-	86 091 279	34 691 918
SITUATION NETTE	-	113 227 861	- 50 599 853

NOTE 4 : DETTES A COURT TERME

La rubrique «dettes à court terme» enregistre au 31 Décembre 2021, un solde de 306 540 667 MRU contre 206 153 464 MRU au 31 Décembre 2020 ; soit une augmentation de 100 387 203 MRU et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	193 882	581 186	- 387 304
Etat et autres collectivités publiques	299 412 015	203 504 292	95 907 723
Sécurité sociale	6 934 770	1 562 834	5 371 936
Banques et institutions financières	-	505 152	- 505 152
Produits constatés d'avances	-	-	-
Sous-total	306 540 667	206 153 464	100 387 203

3- PRODUITS

NOTE 5 : PRODUITS

Les Produits s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 105 563 177 MRU contre 54 727 797 MRU au 31 Décembre 2020 soit une augmentation de 50 834 380 MRU et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Subvention d'exploitation et d'équilibre	99 116 548	49 219 674	49 896 875
Quote-part des subventions virées au compte de résultats	6 446 628	5 509 123	937 505
Total	105 563 177	54 728 797	50 834 380

4 - CHARGES

NOTE 6 : CHARGES

Les Charges s'établissent au 31 Décembre 2021 156 962 537 MRU à contre 140 820 076 MRU au 31 Décembre 2020 soit une augmentation de 16 142 462 MRU et se détaillent comme suit :

Rubriques	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2021</i>	<i>Soldes (MRU)</i> <i>AU 31/12/2020</i>	<i>Variation</i>
Achats d'approvisionnement non stockés	4 022 739	7 190 313	- 3 167 574
Charges externes liées à l'investissement	12 805 546	9 410 680	3 394 866
Charges externes liées à l'activité	9 266 802	10 660 301	- 1 393 500
Charges et pertes diverses	14 480 983	7 773 634	6 707 350
Frais de personnel	109 939 840	100 276 025	9 663 815
Dotations aux amortissements et provisions	6 446 628	5 509 123	937 505
Total	156 962 537	140 820 076	16 142 462